

Cote du document: EB 2018/LOT/G.2  
Date: 9 août 2018  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional au Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) en faveur du Projet relatif aux moyens de subsistance alternatifs pour la sécurité alimentaire et financière dans quatre nations insulaires de l'océan Indien et à Zanzibar – Phase II

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ibrahima Bamba  
Division Afrique orientale et australe  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2530  
courriel: i.bamba@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don telle qu'elle figure au paragraphe 18.

# Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional au Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) en faveur du Projet relatif aux moyens de subsistance alternatifs pour la sécurité alimentaire et financière dans quatre nations insulaires de l'océan Indien et à Zanzibar – Phase II

## I. Généralités et conformité avec la Politique du FIDA en matière de dons

1. Cette demande de don concerne la phase de suivi du Projet relatif aux moyens de subsistance alternatifs pour la sécurité alimentaire et financière dans quatre nations insulaires de l'océan Indien et à Zanzibar. La phase I avait pour cible des nations insulaires (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) et Zanzibar (en République-Unie de Tanzanie), dont une grande partie des terres est couverte de forêts. Par conséquent, l'apiculture est susceptible de constituer un important moyen de subsistance pour de nombreuses communautés rurales et à faible revenu. À Madagascar, par exemple, le couvert forestier représente 20% de la superficie du pays, et 1 million de personnes vivent dans des familles d'apiculteurs. À Maurice, l'île Rodrigues, où les activités de reboisement en eucalyptus ont été couronnées de succès, recèle un important potentiel apicole. Zanzibar possède plus de 20 000 hectares de mangroves et de plantations de girofle, ce qui offre des possibilités intéressantes pour la mise en place de ruchers.
2. Le développement du secteur apicole dans ces îles peut compléter les efforts déployés pour préserver l'environnement non seulement grâce aux services de pollinisation, importants pour le rajeunissement de la forêt, mais également grâce aux avantages économiques découlant de la vente du miel, ce qui incite les communautés locales à une plus grande conservation et protection de la forêt. La phase I du projet, mise en œuvre par le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) en liaison avec les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (NARES) et d'autres projets financés par le FIDA, a permis l'introduction de technologies et de pratiques de gestion apicoles améliorées chez 1 500 petits exploitants (dont 30% sont des femmes), ce qui a permis d'atteindre plus de 120% de l'objectif initial.
3. Les ruches améliorées, telles que celles de Langstroth, obtiennent un rendement moyen en miel au moins deux fois supérieur à celui des ruches traditionnelles. Outre l'introduction de technologies et de pratiques apicoles améliorées directement chez les petits exploitants, la principale intervention porteuse de changement de la phase I a été la diffusion de meilleures pratiques, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités des agriculteurs et des NARES.
4. La performance globale de la phase I a été jugée satisfaisante lors d'une évaluation externe d'où il ressort une appréciation positive de critères d'évaluation tels que la pertinence et l'impact. Toutefois, la durée de la phase I s'est révélée insuffisante pour traiter tous les goulets d'étranglement entravant l'augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus. Compte tenu du niveau de développement institutionnel

initialement faible des filières apicoles dans ces îles, il est nécessaire d'encourager la participation continue de l'ICIPE au développement des capacités des chercheurs et des agents de vulgarisation nationaux afin qu'ils puissent fournir une expertise et des services consultatifs aux apiculteurs et autres acteurs de la filière de manière durable.

5. Le projet proposé est conforme au but et aux objectifs énoncés dans la Politique du FIDA en matière de dons (2015)<sup>1</sup>. Le projet répond notamment à trois des produits de cette politique:
  - i) Promotion d'activités, de technologies et d'approches innovantes: Le projet encouragera l'adoption de technologies d'apiculture améliorées (y compris des ruches améliorées, l'élevage des reines et la gestion des colonies, les abeilles sans dard et la production de produits de la ruche de nouvelle génération à forte valeur ajoutée [gelée royale, propolis, etc.]), et il mettra en place un modèle de marché novateur pour favoriser l'ajout de valeur et la certification biologique des produits de la ruche.
  - ii) Renforcement des capacités des institutions partenaires: Le projet renforcera l'aptitude des institutions partenaires (y compris les fonctionnaires des ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage, les NARES, les organisations paysannes et le personnel des projets financés par le FIDA) à comprendre et à prendre des mesures pour empêcher l'introduction et la propagation des parasites et des maladies des abeilles, qui menacent la survie des colonies d'abeilles dans les pays ciblés.
  - iii) Promotion des enseignements tirés, de la gestion des savoirs et de la diffusion de l'information: La phase II est conçue pour faciliter l'adoption à plus grande échelle de technologies d'apiculture innovantes parmi les petits exploitants. Les enseignements tirés, la gestion des savoirs et la diffusion de l'information seront donc d'une importance cruciale. L'accent sera mis sur la diffusion des éléments suivants: i) les technologies d'apiculture améliorées; ii) les produits de la ruche de nouvelle génération; iii) la santé des abeilles et les services de pollinisation, ainsi que la conservation de la biodiversité; iv) l'ajout de valeur, la certification biologique et la mise en valeur des produits de la ruche; et v) l'organisation et le renforcement des capacités des groupes de petits apiculteurs.
6. Le projet est également cohérent avec plusieurs des engagements pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Les Comores, Madagascar et la République-Unie de Tanzanie (où est situé Zanzibar) sont des pays à faible revenu, et tous les districts ciblés se trouvent en Afrique subsaharienne (engagement 2.1). Le miel est un aliment naturel à haute valeur nutritive, et les bénéficiaires du projet comprendront 40% de femmes et 20% de jeunes; l'apiculture a des effets positifs considérables sur l'environnement et le climat (engagement 3.3). Le projet prévoit une coopération Sud-Sud et triangulaire entre les îles ciblées et reste étroitement lié aux projets en cours financés par le FIDA aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles (engagement 3.4). Comme lors de la phase I, l'ICIPE générera des savoirs et des publications scientifiques à partir des interventions du projet (engagement 3.5).

## II. Le projet proposé

7. Le but général du projet est de contribuer à accroître la sécurité alimentaire et les possibilités de génération de revenus des petits exploitants agricoles dans les quatre nations insulaires de l'océan Indien et à Zanzibar grâce à l'introduction de

---

<sup>1</sup> Voir le document EB 2015/114/R.2/Rev.1.

technologies d'apiculture améliorées et de services de pollinisation. L'objectif consiste à créer les conditions permettant la mise en place d'une filière apicole favorable aux pauvres au sein des États insulaires de l'océan Indien ciblés.

8. La phase II ciblera directement 2 500 ménages de petits exploitants agricoles dans les cinq nations insulaires, dont 1 000 agriculteurs supplémentaires et 1 500 bénéficiaires ciblés précédemment au cours de la première phase. Le nombre total de bénéficiaires du projet est estimé à 12 500 personnes. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux jeunes: l'équipe de projet veillera à ce que 40% des agriculteurs participants soient des femmes et qu'au moins 20% soient des jeunes. En complément des programmes de pays du FIDA dans ces nations insulaires, le don ciblera indirectement les communautés dans les zones d'intervention faisant l'objet de projets antérieurs et actuels appuyés par le FIDA: Comores (Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales); Madagascar (Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales, et Programme de développement de filières agricoles inclusives), Maurice (Programme d'appui aux ressources marines et agricoles), Seychelles (Projet d'innovations pour l'agriculture paysanne et la pêche artisanale) et Zanzibar (Programme de développement du secteur agricole).
9. Le projet sera mis en œuvre sur 30 mois et s'articulera autour des trois composantes ci-après:
10. Composante 1: consolidation et reproduction à plus grande échelle des technologies et des pratiques améliorées. Cette composante vise à consolider le partage des technologies et des pratiques apicoles adaptées qui ont été utilisées avec succès dans d'autres pays africains. L'adoption de ces systèmes innovants par les petits exploitants ciblés augmentera la productivité de leurs entreprises apicoles comme moyen de subsistance alternatif et améliorera leurs activités agricoles grâce à la pollinisation des cultures.
11. Les principales activités à entreprendre dans le cadre de cette composante sont:
  - i) les services de vulgarisation aux apiculteurs;
  - ii) la formation des petits agriculteurs à des technologies et à des pratiques apicoles;
  - iii) le renforcement des capacités des associations d'apiculteurs; et
  - iv) le renforcement des capacités relatives au suivi de la qualité du miel.
12. Composante 2: développement de marchés. Cette composante vise à assurer l'existence d'un site central pour le groupage, la transformation et le conditionnement du miel et des produits de la ruche; et à faciliter l'accès au marché afin de fournir des recettes suffisantes aux agriculteurs. Les activités seront notamment les suivantes:
  - i) apporter un soutien opérationnel aux marchés du miel créés durant la phase I et créer de nouveaux marchés afin d'apporter une valeur ajoutée au miel et aux autres produits de la ruche;
  - ii) fournir du matériel après récolte supplémentaires afin d'assurer le bon fonctionnement des marchés du miel;
  - iii) faciliter la certification biologique, qui garantit aux consommateurs la qualité du produit et contribue à instaurer la confiance entre les consommateurs et les apiculteurs;
  - iv) promouvoir les liens avec le marché.
13. Composante 3: renforcement de l'aptitude des institutions partenaires à gérer la santé des abeilles et le contrôle de la qualité du miel. Cette composante vise à sensibiliser et à former les responsables et les étudiants des institutions partenaires afin d'amorcer le développement d'un secteur apicole moderne. Elle mettra l'accent sur le diagnostic et la gestion des parasites et des agents pathogènes des abeilles, ainsi que sur l'élaboration de stratégies de gestion dans chacune des nations insulaires ciblées, grâce à une recherche collaborative entre les chercheurs de l'ICIPE, les universités locales, les étudiants de niveau master et le personnel de vulgarisation des NARES. Les résultats de la recherche et les connaissances acquises serviront de base à l'élaboration de stratégies de

gestion apicole et d'autres innovations susceptibles d'être diffusées au sein des communautés et utilisées pour orienter la participation du secteur privé. Enfin, les facteurs influant sur le développement institutionnel seront identifiés afin de répertorier les atouts institutionnels et de faciliter l'action collective pour faire face aux contraintes et formuler des stratégies d'atténuation.

### III. Résultats escomptés

14. Les résultats escomptés de la phase II sont classés selon qu'ils sont immédiats ou intermédiaires.
  - i) Résultats immédiats:
    - meilleure connaissance des technologies d'apiculture améliorées et de la gestion apicole;
    - renforcement des pratiques des agriculteurs, des institutions partenaires et du personnel de vulgarisation;
    - adoption accrue des technologies modernes d'apiculture (ruches, accessoires, etc.); et
    - augmentation du rendement en miel et amélioration de la qualité.
  - ii) Résultats intermédiaires:
    - hausse de la production de miel;
    - hausse des revenus issus de la vente de miel;
    - renforcement des capacités en matière de gestion des colonies et de transformation des produits de la ruche; et
    - amélioration des filières apicoles.

### IV. Modalités d'exécution

15. L'ICIPE sera l'organisme d'exécution principal. Ce centre a été sélectionné comme bénéficiaire du don à la suite du succès de la phase I et parce qu'il s'agit de la seule institution internationale d'Afrique ayant pour principal objet d'étude les arthropodes et utilisant la science des insectes au profit du développement durable. Au sein de l'ICIPE, le projet sera géré par une équipe d'experts techniques dirigée par un coordonnateur de projet. En ce qui concerne la mise en œuvre dans chacun des pays ciblés, la principale institution partenaire restera le ministère en charge de l'agriculture. L'ICIPE sera entièrement responsable de la gestion financière du don et appuiera les institutions partenaires aux fins de la réalisation des activités financées par le don au moyen de ses procédures de financement, de ses contrôles internes et de sa fonction d'audit. Toutes les acquisitions de biens et les passations de contrats de services seront effectuées par le centre. Les institutions partenaires assureront un suivi auprès des bénéficiaires afin de veiller à la mise en œuvre des activités. Le projet poursuivra la mise en place du système harmonisé de collecte de données sur les sites du projet dans chaque pays ciblé.
16. Les procédures relatives à l'information financière et à l'audit sont conformes aux procédures standards.

### V. Coût et financement indicatifs du projet

17. Le coût total du projet s'élève à 1,5 million d'USD, dont 1,25 million d'USD seront financés par un don du FIDA et 250 000 USD par des contributions en nature de l'ICIPE, des NARES et du secteur privé.

Tableau 1  
**Coût par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

<i>Composante</i>	<i>FIDA</i>	<i>ICIPE/NARES/ secteur privé</i>	<i>Total</i>
1. Consolidation et reproduction à plus grande échelle des technologies et des pratiques améliorées	337	16	353
2. Développement de marchés	194	24	218
3. Renforcement des capacités des institutions partenaires	112	20	132
4. Coordination et gestion du projet	607	190	797
<b>Total</b>	<b>1 250</b>	<b>250</b>	<b>1 500</b>

Tableau 2  
**Coût par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>ICIPE/NARES/ secteur privé</i>	<i>Total</i>
1. Salaires et indemnités	222	150	372
2. Consultants	80	0	80
3. Frais de voyage et indemnités	100	0	100
4. Équipement et matériel	170	40	210
5. Dépenses de fonctionnement	200	20	220
6. Formation et renforcement des capacités	215	20	235
7. Frais généraux	92	20	112
8. Biens, services et intrants	46	-	46
9. Ateliers	50	-	50
10. Travaux	75	-	75
<b>Total</b>	<b>1 250</b>	<b>250</b>	<b>1 500</b>

## VI. Recommandation

18. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition de don en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE QUE: le Fonds, dans le but de financer en partie le Projet relatif aux moyens de subsistance alternatifs pour la sécurité alimentaire et financière dans quatre nations insulaires de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) et à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) – phase II, accordera un don d'un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars des États-Unis (1 250 000 USD) au Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) pour un projet de 30 mois. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

Le Président  
Gilbert F. Hougbo

## Results-based logical framework

	<b>Objectives-hierarchy</b>	<b>Objectively verifiable indicators</b>	<b>Means of verification</b>	<b>Assumptions</b>
<b>Goal</b>	Increase food and income security of targeted rural smallholder households through improved bee-keeping technologies and pollination services.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Targeted 1 000 farmers increased their gross revenue from bee-keeping by at least 50 % on average</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	Political stability and no major natural disasters (drought, floods, diseases, pests, conflict)
<b>Objectives</b>	Create the conditions for a sustainable pro-poor honey value chain in the targeted Indian Ocean Islands States.	<ul style="list-style-type: none"> <li>60% beneficiaries have adopted bee-keeping technologies and practices</li> <li>Colonisation of at least 50% of the improved hives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>No political disturbance delaying programme progress.</li> <li>No adverse environmental conditions leading to decline in bee populations</li> <li>No bee disease outbreaks</li> </ul>
<b>Outcomes/ Outputs</b>	<b>Outcome 1:</b> Disseminate improved bee-keeping technologies and management practices	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 000 new farmers are exposed to improved bee-keeping technologies and management practices</li> <li>Yield per hive increase by 50%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project beneficiaries show ability and willingness to engage in technology adoption</li> </ul>
	<b>Outputs</b> 1.1 Targeted smallholder farmers trained in the utilization of improved beehives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 000 smallholder farmers trained.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project beneficiaries are motivated and devoted to learning new skills</li> </ul>
	1.2. Strengthened capacity of beekeepers' associations	40 bee-keeper associations have their capacity strengthened		
	<b>Outcome 2</b> Promote proven approaches for marketing honey by strengthening the capacity of farmers organizations, adding value, and creating linkages with market	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Organic certificate issued for honey and hive-based products produced by the farmers in each Island Nation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continued strong demand for honey and bee hive products</li> </ul>
	<b>Outputs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Completion and operationalization of 5</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Government/community willingness</li> </ul>

	Objectives-hierarchy	Objectively verifiable indicators	Means of verification	Assumptions
	2.1 Marketing infrastructure available to targeted farmers is improved	<ul style="list-style-type: none"> <li>fully equipped marketplaces for processing honey and hive-based products</li> <li>Completion of 5 honey collection centres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>to support marketplace infrastructure</li> <li>Farmer commitment to participate in organic certification process</li> </ul>
	2.2 Training of farmers in organic certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>1,000 farmers aware of organic bee-keeping standards</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
	2.3. Negotiations of contractual arrangements between farmers and traders	<ul style="list-style-type: none"> <li>At least 1 data base of buyers of honey and hive products in each marketplace</li> <li>At least 10 contracts negotiated between beekeepers/association traders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
	<p><b>Outcome 3</b> Enhanced capacity of partner institutions on bee-keeping industry</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informed policies developed to create an sustainable and enabling environment for bee-keeping industry</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Government commitment to development of bee-keeping industry</li> </ul>
	<p><b>Outputs</b> 3.1 National NARES capacities are enhanced on key issues in bee health and sustainable development of bee-keeping industry</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>25 staff members of key institutions in targeted Island Nations trained on improved technologies in bee-keeping</li> </ul>		
	3.2 Publication of knowledge products	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 manuals on Bee Health, Pollination Services and Honey Quality developed</li> <li>Fliers/brochures on 10 thematic areas prepared</li> </ul> <p>5,000 printed fact sheet copies of bee health, Pollination services and honey quality control</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project M&amp;E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimal employee turnover in targeted institutions</li> </ul>